



Direction emploi et développement des
compétences

Décision n°2026-31

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable de service Attractivité et partenariats de l'emploi à la direction emploi et développement des compétences

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-66 du 8 octobre 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8°2 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction emploi et développement des compétences, un emploi de responsable de service Attractivité et partenariats de l'emploi chargé d'apporter une expertise, de concevoir et mettre en place des actions et stratégies visant à développer l'attractivité des métiers de nos trois collectivités en interne et sur le territoire en tant qu'employeur, acteur majeur du bassin d'emploi en matière d'insertion professionnelle, et enfin de manager l'équipe du service en veillant à décliner l'identité managériale de la direction qui encourage les contributions individuelles et collectives, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Contribuer à définir les axes stratégiques d'attractivité et de communication/valorisation des métiers de nos trois collectivités et de la marque employeur en lien avec la direction de la communication interne et documentation (DCID) et la direction de la communication externe et de l'information (DCEI).
- Piloter la déclinaison opérationnelle de la stratégie d'attractivité à l'externe et à l'interne en construisant avec les directions métiers des plans d'actions en lien avec la prospective emploi en contribuant à définir et déployer la stratégie digitale du recrutement.
- Contribuer au déploiement de la politique emploi sur le territoire en lien avec les partenaires internes et institutionnels en cohérence avec les objectifs d'inclusion sociale définis par la collectivité en construisant

et développant des partenariats emplois et écoles à l'aide d'un réseau d'ambassadeurs en déployant des dispositifs d'ouverture aux concours à l'échelle de nos trois collectivités, en mettant en œuvre une stratégie de représentativité et en pilotant en déclinaison des événements emplois organisés par nos collectivités.

- Animer et manager l'équipe du service composée de 8 postes en favorisant une posture de conseil, d'accompagnement des agent·e·s, des directions métiers et des autres services de la direction emploi et développement des compétences.

- Développer des parcours d'accueil de stagiaires (écoles, insertion, ré-insertion, reconversions professionnelles...)

- Piloter et assurer le suivi des différents budgets afférents aux dispositifs mis en œuvre.

- Mettre en place une veille proactive sur les changements de comportements et d'attentes des demandeurs d'emploi, en lien avec la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) pour anticiper les évolutions

Décide,

Article 1 : L'emploi de responsable de service Attractivité et partenariats de l'emploi à la direction emploi et développement des compétences est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés territoriaux, à savoir au minimum / B 444 et au maximum / B 821, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget de Nantes Métropole,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

03 FEV. 2026

Fait à Nantes, le **27 JAN. 2026**

Pour la Présidente

La vice-présidente déléguée en charge du
Personnel

Archa-BASSAL

